

ADAPTATION DES RÉFÉRENTIELS DE CONSTRUCTION AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique - Mayotte - Saint-Pierre-et-Miquelon

APPEL D'OFFRES

En vue de la sélection d'experts pour l'accompagnement au suivi et au pilotage de l'axe 2 du programme OMBREE, dédié à la sécurisation des pratiques constructives ultramarines



L'appel d'offres est ouvert le 22 octobre 2026 et se clôture le 19 novembre 2026.

Les candidatures peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET ENJEUX	3
2. ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI ET AU PILOTAGE DE L'AXE 2 DU PROGRAMME OMBREE	4
2.1 ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	4
2.2 CIBLES ET PÉRIMÈTRES DU PROGRAMME	4
3. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
4. DÉTAIL DES MISSIONS ET LIVRABLES ATTENDUS.....	5
4.1 DÉTAIL DES MISSIONS DU TITULAIRE	5
4.2 LIVRABLES ATTENDUS	6
5. RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	7
5.1 CANDIDATS ÉLIGIBLES	7
5.2 COMMANDITAIRE.....	7
5.3 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	8
5.4 SÉLECTION DES CANDIDATURES	8
6. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA CONSULTATION	9
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME	10

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le programme OMBREE, engagé depuis 2020, vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires dans les territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte), grâce à la valorisation des expertises et ressources locales, du développement d'outils pratiques et d'actions de sensibilisation portées localement.

Le renouvellement du programme, officialisé par l'arrêté du 7 mai 2026, s'inscrit dans une dynamique renforcée de valorisation des ressources locales, de montée en compétence des acteurs et d'intégration des enjeux environnementaux. Il se déroulera sur 4 ans. Il est financé dans le cadre des [CEE \(Certificats d'Économies d'Énergie\)](#) et est intégré au programme PROFEEL 3. Il est piloté par l'AQC (Agence Qualité Construction), qui s'appuie sur un Comité Opérationnel composé de la DHUP (Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, de la DGOM (Direction Générale des Outre-Mer) du ministère des Outre-Mer, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de représentants d'organisations professionnelles membres du comité de pilotage de PROFEEL. OMBREE 3 s'inscrit dans la continuité des actions opérationnelles menées dans les deux précédentes sessions, tout en intégrant deux nouvelles orientations :

- La prise en compte accrue de l'enjeu de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments ultramarins,
- L'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'axe 2 du programme, dédié à la sécurisation des pratiques professionnelles locales vise la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments ultramarins. Il poursuit les dynamiques de concertation et co-construction initiées lors des 1ères Assises de la construction durable en Outre-mer, au travers de la réalisation d'actions prioritaires issues des propositions concrètes du *Livre Blanc de la Construction Durable en Outre-Mer*. Dix sous-actions spécifiques ont été retenues et détaillées au terme d'une concertation menée au deuxième trimestre 2025, qui a notamment rassemblé les rapporteurs des territoires et des représentants nationaux de structures et organismes techniques clés.

Cet axe de travail s'inscrit dans un cadre réglementaire favorable, notamment avec le [Règlement \(UE\) 2024/3110](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 établissant des règles harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant le règlement (UE) n° 305/2011 et la [loi n°2025-534](#) du 13 juin 2025 expérimentant l'encadrement des loyers et améliorant l'habitat dans les outre-mer, dite « loi Bélim ».

2. ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI ET AU PILOTAGE DE L'AXE 2 DU PROGRAMME OMBREE

2.1 ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'axe 2 du Programme vise à construire un cadre sécurisé permettant l'utilisation de matériaux et de techniques constructives adaptés aux territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon). Il poursuit un double objectif : favoriser le recours à des solutions locales afin de réduire les coûts et l'impact environnemental des constructions, tout en maintenant le niveau d'exigences techniques et environnementales requis, afin de garantir la sécurité des ouvrages ainsi que le maintien de conditions d'assurabilité à coût maîtrisé. Les enjeux du Programme et les actions qui seront réalisées sont détaillées à [l'annexe 1](#).

2.2 CIBLES ET PÉRIMÈTRES DU PROGRAMME

La démarche est réalisée dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Programme s'adresse à l'ensemble des acteurs de la construction concernés par l'utilisation, l'évaluation et la reconnaissance des techniques constructives et matériaux locaux, notamment les partenaires territoriaux du programme, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises, les laboratoires et les organismes compétents.

La démarche repose sur une concertation étroite avec ces acteurs locaux, qui contribuent à définir les orientations du programme et prennent les décisions relatives à leurs territoires. Ces concertations seront facilitées par l'AQC et ses partenaires locaux (contacts, communication, invitations, réservation de salles, logistique etc.).

Le programme est mis en œuvre du 15 juillet 2026 au 30 juin 2030. Les missions confiées au titulaire s'inscrivent dans cette période et seront réalisées entre novembre 2026 et juin 2030.

3. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente consultation vise à sélectionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'apporter un appui technique et méthodologique au pilotage des actions de l'axe 2 du Programme OMBREE dédié à la sécurisation des pratiques constructives locales pour des constructions ultramarines économes et résilientes.

L'AMO accompagnera l'AQC dans :

- L'analyse et la consolidation des travaux produits par les membres opérationnels du projet,
- La compréhension et la vulgarisation des enjeux techniques,
- La formulation d'avis techniques argumentés,
- La production de documents d'aide à la décision.

4. DÉTAIL DES MISSIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1 DÉTAIL DES MISSIONS DU TITULAIRE

Le titulaire aura pour mission d'accompagner le maître d'ouvrage dans le suivi et le pilotage du projet, en apportant un appui méthodologique et technique permettant de faciliter la compréhension des enjeux, des choix techniques et des livrables produits par les différents intervenants. Il devra produire des analyses argumentées, vulgariser les contenus techniques complexes et accompagner l'AQC dans ses arbitrages. Ses missions sont organisées autour de 3 enjeux, détaillés à [l'annexe 1](#) du présent document :

- Recenser et développer les capacités d'essais locales,
- L'aptitude à l'emploi des matériaux dans le cadre de l'exemption au marquage CE,
- Analyser et reconnaître les techniques vernaculaires.

À ce titre, ses missions principales seront les suivantes :

- **Accompagnement du maître d'ouvrage lors des réunions :**
 - o Participer aux réunions techniques lorsque cela est nécessaire,
 - o Apporter un éclairage technique sur les sujets abordés et contribuer aux échanges avec les partenaires,
 - o Relire, compléter et consolider les comptes rendus rédigés par l'AQC, notamment sur les sujets techniques.
- **Facilitation de la montée en compétence technique de la maîtrise d'ouvrage :**
 - o Assister l'équipe projet dans la compréhension des enjeux techniques et réglementaires,
 - o Analyser les éléments techniques produits par les différents intervenants,
 - o Traduire les contenus techniques sous forme de notes de synthèses et d'analyse claires et pédagogiques,
 - o Rédiger des notes d'aide à la décision, mettant en évidence les enjeux, avantages, limites et risques des différentes options proposées le cas échéant.
- **Relecture, analyse et formulation d'avis sur les livrables :**
 - o Examiner les livrables techniques produits dans le cadre du programme,
 - o Identifier les points de vigilance, les risques, les incohérences éventuelles et les impacts des choix proposés,
 - o Émettre des avis techniques argumentés sur la qualité, la cohérence et la pertinence des propositions formulées,
 - o Proposer des mesures correctives ou des pistes d'amélioration lorsque cela est pertinent.

- **Rédaction de notes techniques :**

- Produire des notes techniques ou méthodologiques sur des sujets spécifiques,
- Contribuer à la rédaction de livrables techniques.

Le titulaire devra faire preuve d'une capacité à traduire les éléments techniques complexes, produire des analyses objectives, argumentées et pédagogiques, identifier les risques et accompagner l'AQC dans ses prises de décision, tout en conservant une position indépendante et un avis neutre.

Il est rappelé que les acteurs locaux implantés sur les territoires ultramarins demeurent décisionnaires des orientations et des choix retenus.

4.2 LIVRABLES ATTENDUS

AXE	ACTIONS MENÉES PAR LE CONSORTIUM	LIVRABLES ATTENDUS (AMO)
Identifier et recenser les capacités d'essais des territoires ultramarins et des pays voisins et évaluer les besoins d'essais par territoire	Rédiger un rapport des besoins d'essais actuels et à venir, non satisfaits	-
	Classification des typologies des capacités d'essais mobilisables à court et moyen termes	Avis technique sur la méthodologie de classification
	Réaliser un inventaire des capacités d'essais locales, dont étrangères	-
	Définir une stratégie de mise en œuvre des essais à moindre coût	Avis technique
Identifier les organismes d'évaluation de la conformité et les équivalences	Cataloguer et qualifier les organismes d'évaluation de la conformité dans les territoires et les pays voisins	Avis technique
	Lister les équivalences et les possibilités d'accompagnement des structures identifiées	Avis technique
Étude de faisabilité des modes de conformité	Identifier 30 produits à évaluer sur la faisabilité de l'exemption de marquage CE (à raison de 3 familles par territoire et 2 produits par famille)	Avis technique
	Comparer les signes de qualité et les possibilités de mise en œuvre de l'exemption de marquage CE	Note d'analyse
	Réaliser une étude économique de l'exemption marquage CE sur les coûts locaux de construction	Participation à l'élaboration de l'étude économique
	Réaliser une étude d'impact de l'exemption marquage CE sur l'économie locale	Participation à l'élaboration de l'étude d'impact
	Proposer des retours d'expérience sur l'opérationnalité de l'exemption	Contribution à la rédaction de 30 fiches produits

AXE	ACTIONS MENÉES PAR LE CONSORTIUM	LIVRABLES ATTENDUS (AMO)
Analyse des cultures constructives des 5 DROM	Élaboration de la méthodologie	Avis technique
	Étude des techniques constructives locales et des modes d'habiter : revue de la littérature	Avis technique
	Analyse complémentaire du bâti	Avis technique
	Rédaction de 5 fiches cultures constructives locales	Avis technique
Étude d'impact sur les usages et techniques vernaculaires	Élaboration de la méthodologie	Avis technique
	Sélection des pratiques	Avis technique
	Réaliser une étude d'impact	Avis technique
	Rédiger un rapport de synthèse et émettre des préconisations	Avis technique

La liste des livrables ci-dessus n'est pas exhaustive. Le titulaire pourra être amené à produire, à la demande de l'AQC, tout livrable complémentaire nécessaire à la bonne exécution de la prestation, dès lors qu'il s'inscrit dans le périmètre de la mission.

5. RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

5.1 CANDIDATS ÉLIGIBLES

Sont éligibles à cette consultation les bureaux d'étude et cabinets de conseil indépendants. Les candidatures pourront être présentées par un candidat individuel ou par un groupement de candidats.

Les candidats devront justifier d'une connaissance approfondie des territoires ultramarins et de leurs spécificités. Des références portant sur des missions réalisées dans ces territoires seront appréciées.

Les candidats devront également justifier d'une expertise reconnue sur les matériaux de construction, techniques constructives ultramarines et la réglementation applicable.

La maîtrise des enjeux d'assurabilité des procédés, matériaux et techniques constructives innovants ou non courants, ainsi que des méthodes d'essais, normalisation et de certification est nécessaire.

5.2 COMMANDITAIRE

L'AQC, porteur du programme OMBREE, est commanditaire de cette prestation. Toute demande de renseignement relative au présent appel d'offres peut être adressée aux coordonnées suivantes :

Contact : AQC – Direction des Programmes❖ **Lauriane Cuisinier** – Responsable du programme OMBREECourriel : l.cuisinier@qualiteconstruction.com❖ **Aurélien Lopes** – Délégué Outre-mer et Coordinateur du programme OMBREECourriel : a.lopes@qualiteconstruction.com

5.3 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

La réponse à la consultation doit être déposée sur le site du programme OMBREE au plus tard **le 19 novembre 2026**. Ce dossier devra contenir :

- Une proposition d'action,
- Le ou les territoires sur lesquels l'expert est compétent pour les sujets précités, parmi les DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte). Une compétence vis-à-vis de Saint-Pierre-et-Miquelon serait appréciée,
- La présentation et le CV détaillé de l'expert ou du groupe d'experts, précisant leurs compétences et références (principales prestations ou travaux précédemment effectués dans le domaine objet de la présente consultation),
- L'annexe financière complétée, en téléchargement sur la page de consultation.

5.4 SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées par l'AQC au regard de la proposition d'action, des références, capacités et compétences de l'équipe dédiée et du montant de la prestation. L'offre la mieux classée sera retenue.

Les critères seront pondérés ainsi :

Proposition d'action	30%
Références	30%
Capacités et compétences de l'équipe dédiée	20%
Montant de la prestation	20%

Les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature complet, comprenant l'ensemble des pièces demandées. En cas de dossier incomplet, le commanditaire se réserve la possibilité de solliciter l'envoi des éléments manquants dans un délai qu'il fixera ou d'écarter la candidature.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA CONSULTATION

La conclusion du marché est subordonnée à la signature de la convention de financement du projet. À défaut de signature de cette convention, l'AQC se réserve le droit de mettre fin à la procédure de consultation ou de ne pas donner suite à celle-ci, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME¹

Développement des capacités d'essais

Évaluer les besoins d'essais et recenser les capacités d'essais des territoires ultramarins ainsi que celles des pays voisins

Porteur de l'action : le CERIB Océan Indien pour le compte de l'[Institut Carnot MECD](#) (CERIB, FCBA, CTMNC et CTICM)

Contributeurs : CERIB, FCBA, GINGER LBTP NC, CEREMA, CRAterre, experts ultramarins

Contexte

Les territoires ultramarins ne disposent pas de la complétude des essais disponibles en Hexagone et cela peut engendrer des coûts et des contraintes supplémentaires pour l'innovation et la certification des produits de construction. Ces coûts sont difficilement supportables par les acteurs économiques et dans bien des cas bloquent toute initiative. Afin de réduire l'impact des essais, il est proposé ici de les adapter aux besoins locaux et d'étudier les possibilités de les réaliser par les acteurs déjà implantés localement ou par les pays voisins.

Objectifs opérationnels

- Identifier les besoins en essais pour évaluer les produits de construction dans le cadre de l'innovation et la certification, dans un contexte d'exemption du marquage CE ;
- Mettre à disposition des opérateurs économiques une cartographie qualifiée, par bassin, contenant le type d'essais, type d'organisme, et la classification des capacités d'essais ;
- Proposer différents scénarios permettant à chaque acteur économique de choisir l'organisme en fonction de différents critères.

Livrables

- Liste des besoins en essais en se projetant notamment sur des essais qui pourraient être nécessaires pour l'application de l'exemption du marquage CE ;
- Cartographie qualifiée, par bassin, contenant le type d'essais, type d'organisme, et la classification des capacités d'essais ;
- Rapport de préconisations pour la réalisation d'essais à moindre coût.

¹ Cette annexe est présentée à titre indicatif et présente les actions qui seront réalisées dans le Programme avec l'ensemble des membres. Les livrables attendus mentionnés dans l'annexe ne constituent pas les livrables attendus de la part du titulaire. Les livrables attendus par le titulaire sont indiqués au [4.2 Livrables attendus](#).

Indicateurs de Résultats

- Nombre de consultations de la cartographie ;
- Satisfaction des opérateurs économiques ;
- Economie budgétaire et impact carbone lié au transport.

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions seront portées par le CERIB Océan Indien pour le compte de l'[Institut Carnot MECD](#) qui rassemble tous les CTI de la construction. Les 4 actions qui structurent le projet sont détaillées ci-dessous :

Action 1.1.1 : Inventaire des besoins d'essais actuels et à venir, non satisfaits vis-à-vis du contexte et des pratiques de chaque territoire

Le CERIB Océan Indien s'appuiera sur ses contacts et ceux du réseau MECD, ainsi que le réseau OMBREE, dans les Antilles/Guyane et dans l'océan Indien pour interroger les acteurs locaux à propos de leurs besoins en essais.

De plus, le CERIB Océan Indien avec l'appui du réseau MECD et des relais locaux, regardera les besoins en essais pour la R&D et en essais normalisés (certification et réglementation) sur tous ces territoires.

Le travail portera sur les 5 familles de produits (normes de produit répondant à un même usage quelle que soit la nature du matériau, exemple de l'élément de maçonnerie : terre crue, terre cuite, cellulaire, béton, ...) identifiées dans le cadre de l'action 1.2.1 (Identifier 5 familles de produits dont les protocoles ne semblent pas adaptés (un par DROM).

Livrable : Liste des besoins en essais en se projetant notamment sur des essais qui pourraient être nécessaires pour l'application de l'exemption du marquage CE et pour de l'évaluation

Action 1.1.2 : Classification des typologies des capacités d'essais mobilisables à court et moyen termes

Cette méthodologie reprendra *a minima* les catégories suivantes :

- Le type de laboratoire : Laboratoires prestataires « classiques », laboratoires internes entreprises, laboratoires universitaires ;
- Un classement selon la méthode des 5M (Milieu, Matériel utilisé, Main-d'œuvre (qualification du personnel), Matière première, Méthode (conditions de prélèvement respectées)) ;
- La prise en compte des capacités locales et étrangères avec une identification des standards applicables dans tous les bassins ;
- Un raisonnement par typologie d'essais (mécanique, thermique, acoustique) et une approche "tout matériaux".

Livrable : Classification des capacités d'essais

Action 1.1.3 : Inventaire des capacités locales y compris étrangères

Le CERIB Océan Indien analysera les études réalisées (ex. FEDOM) qui recensent les laboratoires locaux et la mettra à jour avec les informations recueillies auprès des acteurs locaux et des pays voisins.

Livrable : Catalogue des essais réalisables sur les territoires avec leur qualification.

Action 1.1.4 : Stratégie de mise en œuvre des essais à moindre coût

Le CERIB Océan Indien traitera les informations obtenues pour proposer différents scénarios incluant par exemple, la mutualisation des essais, la mise en concurrence des laboratoires et la possibilité de solliciter les pays voisins en fonction des critères de prise de décision propres à chaque acteur économique (ex. réduction des coûts, délais de réalisation, qualité, démarche RSE, ancrage local, ...).

Livrable : Rapport de préconisations pour la réalisation d'essais à moindre coût

Élaborer des protocoles d'évaluation adaptés aux conditions climatiques et environnementales des territoires ultramarins

Porteur de l'action : MECD,

Contributeurs : CERIB, FCBA, GINGER LBTP NC, CRAterre, experts ultramarins

Contexte

Les conditions climatiques et environnementales des territoires ultramarins sont sensiblement différentes de celles de l'Hexagone. Les normes d'essais de référence ne sont pas toujours adaptées aux conditions d'usage dans ces territoires et donc une adaptation des protocoles d'essais et d'évaluation est nécessaire.

Objectifs opérationnels

- Mettre à disposition des professionnels ultramarins 5 protocoles adaptés et testés avec les offres d'essais associées par territoire.

Livrables

- Liste qualifiée (définition du produit ou de la famille de produit (normes de produit répondant à un même usage quelle que soit la nature du matériau, exemple de l'isolation) avec la description des essais les qualifiant pour un usage donné) ;
- Rapport de préconisation pour adapter des protocoles d'essais et d'évaluations adaptés.

Indicateurs de Résultats

- Validation des 5 familles de produits (normes de produit répondant à un même usage quel que soit la nature du matériau, exemple de l'isolation) à étudier ;
- Rapport de préconisations techniquement (prenant bien en compte les remontées du terrain) et économiquement viables ;
- Validation des 5 protocoles par le test.

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions seront portées par le CERIB Océan Indien pour le compte de l'[Institut Carnot MECD](#) (CERIB, FCBA, CTMNC et CTICM) qui rassemble tous les CTI de la construction. Il pourra s'appuyer également pour sa mise en œuvre sur des partenaires opérationnels régionaux et nationaux (GINGER NC, BNTEC, CSTB, CRAterre, ...). Les 2 actions qui structurent le projet sont détaillées ci-dessous :

Action 1.2.1 : Identifier 5 familles de produits (normes de produit répondant à un même usage quelle que soit la nature du matériau, dont les protocoles ne semblent pas adaptés (un par DROM))

Le choix de ces produits se fera à partir de consultations des experts locaux en fonction des besoins les plus prégnants et de leur rôle dans les générations d'économies d'énergie ou de réduction de l'empreinte carbone. Pour chacun de ces produits une réflexion sera menée afin d'adapter les protocoles d'essais et notamment de vieillissement à l'impact des phénomènes locaux (sargasses, conditions climatiques extrêmes...).

Livrable : liste qualifiée (définition du produit ou de la famille de produit avec la description des essais les qualifiant pour un usage donné)

Action 1.2.2 : Proposer 5 protocoles crédibles avec les offres d'essais associées par territoire

En se basant sur un benchmark des pratiques sur les différents bassins et sur une analyse des protocoles de référence et des besoins locaux, le CERIB Océan Indien proposera des protocoles d'essais et d'évaluations adaptés. La dimension économique sera également prise en considération.

Livrable : Rapport de préconisation pour adapter des protocoles d'essais et d'évaluations adaptés

Identifier et recenser les capacités de vérifications métrologiques des territoires ultramarins et des pays voisins en fonction des besoins

Porteur de l'action : MECD,

Contributeurs : CERIB, FCBA, GINGER LBTP NC, CRAterre, experts ultramarins

Contexte

La métrologie est essentielle pour assurer la fiabilité d'un processus de production et des essais. Les territoires ultramarins ne disposent pas tous des mêmes capacités métrologiques que sur l'Hexagone et cela peut engendrer des contraintes de production et des coûts supplémentaires. Cette action propose donc la possibilité d'adapter les protocoles métrologiques ou d'identifier, si besoin, des partenaires dans les autres pays du bassin.

Objectifs opérationnels

- Identifier les prestataires de métrologie présents dans les DROM ;
- Fournir aux acteurs locaux (laboratoires) des méthodologies pour répondre aux besoins en métrologie.

Livrables

- Liste qualifiée des besoins en métrologie et des prestataires en activité dans les DROM ;
- Rapport de préconisations protocoles de métrologie.

Indicateurs de Résultats

- Satisfaction des acteurs locaux vis-à-vis des protocoles de métrologie proposés.
- Nombre de consultation du livrable (protocole)

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions seront portées par le CERIB Océan Indien pour le compte de l'[Institut Carnot MECD](#) (CERIB, FCBA, CTMNC et CTICM) qui rassemble tous les CTI de la construction. Il pourra s'appuyer également pour sa mise en œuvre sur des partenaires opérationnels régionaux et nationaux (GINGER NC, BNTEC, CSTB, CRAterre, ...). Les 2 actions qui structurent le projet sont détaillés ci-dessous :

Action 1.3.1 : Lister les capacités métrologiques en fonction des besoins des DROM

Le CERIB Océan Indien fera cette action en relation avec l'action 1.1 qui identifie et recense les capacités et besoins d'essais.

Livrable : Liste qualifiée des besoins en métrologie et des prestataires en activité dans les DROM

Action 1.3.2 : Formuler des méthodologies pour répondre aux besoins en métrologies identifiés

Le CERIB Océan Indien proposera différents protocoles de métrologie (incluant la possibilité de solliciter les pays voisins) permettant de réduire le coût des mesures sans compromettre le niveau d'exigence requis.

Livrable : Rapport de préconisations protocoles de métrologie

Identification et qualification des signes de qualité dans les écosystèmes voisins des DROM

Porteur de l'action : AFNOR,

Contributeurs : BNTEC, CERIB, FCBA, GINGER LBTP NC, CRAterre, experts ultramarins

Contexte

Si certains territoires disposent déjà de capacités locales, de niveau COFRAC (le CTBF de Guyane pour le bois, la caractérisation au vieillissement de matériaux et des essais sur menuiseries pour le CIRBAT de La Réunion), d'autres capacités d'essais mériteraient d'être développées. Ce développement pourrait s'appuyer sur des labos étrangers hautement qualitatifs.

Pour ce faire il est indispensable d'élaborer un catalogue des systèmes étrangers de reconnaissance de la qualité afin de mieux classer les organismes délivrant des signes de qualité produits/services. Le détail des modes d'obtention des statuts des organismes identifiés sera également à fournir. Enfin la classification proposée devra prendre en compte l'usage des produits.

A partir de cette cartographie des organismes d'évaluation de la conformité, il faudra proposer des pistes méthodologiques pour faire dialoguer les signes de qualité délivrés par ces organismes avec ceux nécessaires dans les territoires ultramarins.

Objectifs opérationnels

- Disposer d'une identification / cartographie des signes de qualité relatifs aux produits de construction des pays / écosystèmes voisins de nos territoires ultramarins,
- Disposer d'une qualification de ces signes de qualité incluant le champ couvert, les caractéristiques et performances évaluées, le mode d'obtention, l'organisme responsable, l'organisme accréditeur associé, ...
- Développer les possibilités offertes par les régions voisines en matière de capacité d'essais et de signes de qualité adoptables / adaptables, que ce soit pour la qualification / l'évaluation de conformité des productions locales, ou la caractérisation de produits importés.

Livrables

- Cartographie des signes de qualité dans les écosystèmes voisins des DROM
- Analyse et qualification des signes de qualité étrangers et des capacités d'essais offertes
- Rapport de préconisation pour l'utilisation des signes de qualité étrangers et des possibilités de collaboration avec les labos locaux.

Indicateurs de Résultats

- Nombre de consultations de la cartographie ;
- Satisfaction des opérateurs économiques (laboratoires) ;
- Economie budgétaire et impact carbone lié au transport.

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions seront portées par l'**AFNOR**. Elle s'appuie pour sa mise en œuvre sur cinq partenaires opérationnels **BNTEC, CERIB, GINGER NC, BNTEC, FCBA**. Les trois actions qui structurent le projet sont détaillées ci-dessous.

Action 1.4.1 Cartographie des signes de qualité dans les écosystèmes voisins des DROM

Cette action prévoit une identification des données par grands bassins (Atlantique / Antilles, et Océan Indien) à partir des bases AFNOR (normalisation et certification), de l'expertise AFNOR Réseau International, de l'expertise des membres du groupe de travail (CSTB, CERIB, FCBA, partenaires ultramarins, ...).

Les données seront priorisées en tenant compte des aspects suivants :

- Les besoins prioritaires des territoires ultramarins : quelles familles de produits sont les plus en tension sur ces territoires ? Quelles filières de production locales seraient à consolider, via des marques de confiance par ex ?
- Les flux de matériaux, produits, équipements importés dans nos DROM
- Les routes logistiques (routes maritimes, fret aérien, ...) existantes connectant les DROM à leurs écosystèmes et aux centres d'essais à proximité.

Les familles de produits retenues par ailleurs dans le cadre des assises de la construction durable comme familles « tests » sur la problématique de l'exemption du marquage CE RPC pour les Régions Ultra Périphériques (Action 2.1), à savoir les produits en bois et dérivés, les carrelages / revêtements de sols et les tôles de couverture, seront à intégrer comme critères prioritaires pour la recherche des signes de qualité.

Une fois les données identifiées, compilées et sélectionnées, un support visuel, synthétique, facile à consulter et à lire sera proposé pour la cartographie.

Livrable : Cartographie des signes de qualité dans les écosystèmes voisins des DROM

Action 1.4.2 : Qualification des signes de qualité dans les écosystèmes voisins des DROM

A partir de la cartographie des signes de qualité réalisée, une sélection sera proposée pour être analysée et qualifiée afin d'identifier les correspondances et équivalences possibles avec les cadres utilisés en France hexagonale, et les possibilités d'accompagnement des acteurs locaux pour utiliser ces signes de qualité étrangers.

Cette qualification portera notamment sur :

- Le champ couvert par le signe de qualité : matériaux / produits / équipements couverts, usages / mesure de l'aptitude à l'emploi,
- Les caractéristiques et performances évaluées dans le cadre du signe de qualité,
- Les modes d'essais proposés et le statut de ces essais (encadré, normalisé ou non)
- Le mode d'obtention (sur dossier, autodéclaration, audit par un tiers, ...),
- Les caractéristiques de l'organisme responsable du signe de qualité (organisme certificateur, association, labels, ...),
- L'organisme accréditeur associé le cas échéant,
- Les coûts associés à ces signes de qualité et les surcoûts potentiels induits,
- La facilité d'accès

Un rapport d'analyse et de qualification des signes de qualité étrangers selon ces multiples critères, et les capacités d'essais induites associées à ces dispositifs, sera livré.

Livable : Analyse et qualification des signes de qualité étrangers et des capacités d'essais offertes

Action 1.4.3 : Rapport de préconisations pour l'utilisation des signes de qualité étrangers et de la capacité d'essais associée

Sur la base de la cartographie et la qualification des signes de qualité au sein des écosystèmes voisins des territoires ultramarins, une analyse est réalisée visant à préconiser les meilleures pratiques d'utilisation par les territoires ultramarins des signes de qualité étrangers « de proximité », et des possibilités de collaborer avec les labos locaux.

Les préconisations porteront sur les équivalences potentielles entre signes de qualité par grandes familles de produits, et les différents scénarios d'utilisation de ces signes de qualité étrangers (conditions d'obtention du signe de qualité, capacités d'essai dans les DROM ou dans les pays voisins, niveaux de performances requis, aptitude à l'emploi, ...).

L'usage de ces dispositifs peut aussi bien concerner les produits locaux qui auront besoin de déclarations de performances justifiées par des essais, que les produits importés nécessitant une évaluation de conformité.

Cette action répond à un enjeu d'efficacité en recherchant des solutions de proximité, et de maîtrise des coûts via par exemple des « circuits courts » pour les essais et l'évaluation des performances, tout en s'assurant de la qualité et de la sécurité des ouvrages et de l'atteinte des performances attendues, par une qualification détaillée et solide des dispositifs analysés.

Livable : Rapport de préconisation pour l'utilisation des signes de qualité étrangers et des capacités d'essais associées

Aptitude à l'emploi

Étude de faisabilité des modes de conformité (exemption du marquage CE)

Contexte

La révision du Règlement Européen sur les Produits de Construction (RPC) en 2024 a introduit une possibilité d'exemption du marquage CE pour les Régions Ultrapériphériques (RUP). Cette exemption ouvre des possibilités qui aujourd'hui ne trouvent pas de solutions opérationnelles.

L'approche proposée s'inspire de la pratique de la Nouvelle-Calédonie qui utilise déjà des produits non marqués CE tout en assurant la qualité des ouvrages.

Dans cette partie il sera nécessaire de raisonner en termes d'aptitude à l'emploi plutôt que sur le marquage CE (traduction administrative de l'aptitude à l'emploi). L'ensemble du groupement et des experts ultramarins est susceptible de contribuer à ces travaux (le détail des pilotes est présenté par sous action).

L'action se concentrera sur les trois familles de produits sélectionnées comme prioritaires : bois et produits dérivés, tôles de couverture, revêtements de sols / carrelages.

Objectifs opérationnels

- Qualifier dans le détail les signes de qualité / marques de reconnaissance étrangères potentiellement applicables dans le cadre de l'exemption RUP au marquage CE pour ces produits,
- Etablir les scénarios d'importation les plus pertinents de produits appartenant aux familles tests, au regard des produits déjà disponibles et de la production locale, et compte-tenu des performances reconnues et évaluées dans le cadre des signes de qualité, comparées aux performances attendues selon les besoins des DROM.
- Proposer des modes d'arbitrage vis-à-vis de l'importation d'un produit donné au regard des produits déjà disponibles et de l'écosystème local,
- Mettre à disposition des modalités de mise en œuvre de ces produits en identifiant les différents freins.

Livrables

- Cartographie et qualification des flux potentiels d'importation de produits appartenant aux trois familles de produits tests
- Cadre méthodologique pour les expérimentations et cas d'usages
- Rapport de préconisations des meilleurs scénarios d'importation de produits de construction
- Une étude d'impact économique sur la baisse potentielle des coûts de construction et l'impact sur l'écosystème local.

- 30 fiches produit (issues des 3 familles de produits tests) détaillant le chemin d'importation préférentiel, et les conditions de son usage

Indicateurs de Résultats

- Nombre de consultation des fiches produits
- Volume de produits potentiels importables
- Nombre d'expérimentations et d'opérations pilotes mises à l'ordre du jour des futurs comités référentiel construction.

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions se baseront sur la sélection de 30 produits non marqués CE jugés à haut potentiel par les acteurs ultramarins, répondant aux exigences de réduction de consommation d'énergie et d'empreinte carbone.

Action 2.1.1 piloté par l'AQC, Consultation des professionnels ultramarins pour l'identification et la qualification de 30 produits non marqués CE :

Identifier à partir d'une consultation locale 2 produits par territoire dans les 3 familles : bois, carrelage et tôle de couverture (soit 30 produits au total pour les 5 DROM). Cette consultation interrogera les potentiels membres des futurs comités référentiels construction. Les caractéristiques des produits sélectionnés devront être parfaitement définies ainsi que le potentiel mode d'approvisionnement, leurs signes de qualité, leur prix, les usages attendus et l'existence ou non d'un référentiel de mise en œuvre.

Livrable : Liste qualifiée de 30 produits

Action 2.1.2 piloté par l'AFNOR, Comparaison des signes de qualité et des possibilités de mise en œuvre de l'exemption de marquage CE pour les RUP sur trois familles de produits tests :

L'action propose d'investiguer une réponse apportée par une approche produit par produit analysant leur mode de reconnaissance dans leur pays d'origine (signes de qualité, certifications, labels), et comparant les performances reconnues aux performances attendues compte-tenu des besoins des DROM. Les actions seront portées par l'AFNOR et le BNTEC, qui s'appuieront pour leur mise en œuvre sur cinq partenaires opérationnels CERIB, CSTB, CRAterre (terre crue) et FCBA.

Les Commissions de Normalisation AFNOR et BN, ainsi que les Groupes Spécialisés AT, relatifs aux trois familles de produits tests, pourront également être sollicités.

L'action permettra d'identifier les correspondances et équivalences possibles avec les cadres utilisés en France hexagonale, et les possibilités d'accompagnement des acteurs locaux pour utiliser ces signes de qualité étrangers.

Cette analyse suivra une approche essentiellement performancielle reposant sur :

- L'étude des référentiels de produits et de mise en œuvre du domaine traditionnel aujourd'hui pratiqués au niveau national pour les familles tests.
- L'identification des performances attendues pour un usage dans les territoires ultramarins selon ces référentiels, en tenant compte des spécificités de ces territoires tout en assurant la qualité des ouvrages.
- La comparaison des performances attendues et des performances du produit non marqué CE, évaluées dans le cadre de son certificat/label/marquage de son pays d'origine.
- L'établissement des scénarios d'usage les plus pertinents.

En fonction de la nature du produit et de sa destination, trois types de performance seront étudiés :

- Les performances imposées par le respect des réglementations (loi ESSOC, ...)
;
- Les performances dictées par le respect des normes volontaires ; Pour ce point, une collaboration étroite avec les assureurs sera nécessaire pour expérimenter et valider des process qui permettraient de mettre en œuvre des produits non marqués CE ;
- Les performances découlant directement des caractéristiques intrinsèques d'un matériau brut. Un travail sur les correspondances entre les résultats des laboratoires de la zone géographique, pourrait permettre dans certains cas l'utilisation de matériaux non marqués CE.

Cette étude viendra compléter les travaux confiés au CSTB diligentés par la DHUP/DGOM ; le lien sera assuré par la participation du CSTB en tant qu'expert contributeur au projet.

Livable : 30 Fiches « signes de qualité » précisant les modes de reconnaissance à envisager.

Action 2.1.3 piloté par l'AQC (sous traitance) : Étude économique, évolution du prix à moyen terme

Cette action cherche à qualifier produit par produit le coût final de leur intégration dans la construction locale. Cette action nécessite des enquêtes sur les territoires et une connaissance des mécanismes de formation du coût. Elle sera confiée à un prestataire.

Par ailleurs, cette étude établira les scénarios d'importation les plus pertinents et les coûts induits par le contrôle des performances basé sur les signes de qualité, comparées aux performances attendues selon les besoins des DROM.

Livable : Étude économique/évolution du prix à moyen terme

Action 2.1.4 piloté par l'AQC (sous traitance) : Etude d'impact/économie locale à partir d'une consultation d'experts ultramarins

L'introduction de produits étrangers peut avoir pour effet de déstabiliser des producteurs locaux il est alors nécessaire d'en anticiper l'impact. Cette étude réalisée

à partir de consultations locales sera également confiée à un prestataire sous le pilotage de l'AQC. Les acteurs locaux seront fortement associés aux réflexions concernant cette action qui a pour objectif de donner les éléments d'arbitrage pour les acteurs locaux

Livrable : Etude d'impact/économie locale

Action 2.1.5 piloté par l'AQC : Retour d'expérience sur l'aptitude à l'emploi de 30 produits (illustration de l'opérationnalité de l'exemption marquage CE)

Le rapport comportera 30 fiches produits étrangers détaillant le scénario d'importation cadre, les signes de qualité de référence et enrichies de propositions de processus d'intégration technique lorsque c'est possible, ou d'argumentaires détaillés si ça ne l'est pas.

Livrable : Retour d'expérience sur l'aptitude à l'emploi de 30 produits dans un contexte d'exemption du marquage CE.

Propositions d'adaptation des procédures de validation des référentiels

Contexte

L'organisation de la filière construction ultramarine ne permet pas aujourd'hui aux professionnels de participer pleinement à la production des référentiels adaptés pas leurs réalités. C'est d'ailleurs l'objet de la création de comités référentiels construction. En parallèle il est nécessaire d'adapter les circuits de validation nationaux pour mieux accueillir ces contributions locales. Ces adaptations nationales devront intégrer de nouvelles expertises et prendre en compte des temporalités qui collent aux contextes ultramarins. La présente action a pour objectif de formaliser ces aménagements dans les instances nationales chargées de la validation de référentiels.

L'action proposée centrée sur les processus de validation de référentiels a pour but de contribuer à l'adaptation de la chaîne de valeur et de confiance pour accompagner l'innovation ultramarine, en particulier les procédés vernaculaires et la production locale, jusqu'à la normalisation en travaillant en collaboration avec les structures hexagonales (CSTB, AFNOR, BNTEC, ...).

Elle doit également participer à une bonne articulation entre procédures, à la fois entre le local ultramarin et l'hexagonal, et entre les différentes étapes depuis les ATEX, ATEC, Reco, jusqu'aux normes et NF DTU.

Objectifs opérationnels

- Adapter des procédures et process de développement des référentiels, pour tenir compte des spécificités et besoins des territoires ultramarins, et notamment des procédés vernaculaires.

- Assurer une continuité et cohérence de travail entre les comités techniques locaux et les comités d'évaluation du dispositif actuellement existant traitant des procédés de construction innovants ;

Livrables

- Recommandations en matière d'adaptation des procédures de développement des normes dont les NF DTU
- Recommandations en matière d'adaptation des procédures de développement des Recommandations Professionnelles
- Adaptation des modes de validation et recommandations en matière de développement des Règles Professionnelles
- Recommandations en matière d'adaptation des procédures Atec et DTA
- Recommandations en matière d'adaptation des procédures régissant les commissions C2P (Commission Prévention Produit)

Indicateurs de Résultats

- Nombre de sollicitation des dispositifs mis en place
- Nombre de produits entrant sur les marchés ultramarins sous couvert de ces adaptations
- ATec/DTA concernant un procédé dans les DROM traités de manière coopérative avec les cellules techniques locales

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les propositions d'aménagement seront pilotées par les organismes qui animent les circuits de validation (AFNOR, BNTEC, CSTB, AQC). Ils se baseront sur un retour d'expérience ainsi que des échanges avec des représentants de la filière ultramarine (potentiels membres des futurs comités référentiel construction).

Action 2.2.1 pilotée par BNTEC/AFNOR : Proposition d'articulation des procédures d'élaboration des normes dont les normes NF DTU

Les actions seront portées par l'AFNOR et le BNTEC, qui s'appuieront pour leur mise en œuvre sur des partenaires opérationnels, parmi lesquels les autres bureaux de normalisation du secteur construction (BNBA, BNCM, BNIB), les opérateurs des différents process concernés (CSTB/AT, AQC/C2P).

Les Commissions de Normalisation AFNOR et BN, le GCNorBat, le CoS Construction ainsi que les Groupes Spécialisés AT, le CTTT et la CCFAT, pourront également être sollicités.

L'action débutera par l'établissement d'un état des lieux des processus déjà existants et initiatives lancées visant l'adaptation des normes aux outremer (cellules BNTEC, NF DTU adaptés, adaptation « indirecte » par voie réglementaire : ex des vents cycloniques, ...).

L'état des lieux sera complété d'une évaluation des volumes de normes potentiellement concernées, et les priorisant par thématiques (impacts forts sur des risques majeurs,

besoins locaux, ...) et/ou type de normes (conception / Eurocodes, produits / mise en œuvre, familles de produits particulières, produits/mise en œuvre, durabilité, ...).

Cette première étape permettra d'orienter les propositions d'adaptation. Ces propositions et recommandations porteront sur plusieurs scénarios et dispositifs possibles à mettre en œuvre à court, moyen ou long terme :

- À court terme, la création de lieux d'échanges et de concertation sur le mode plateforme, qui assurent à la fois la consultation des acteurs ultramarins sur les projets de normes en cours et la remontée des besoins de ces mêmes acteurs en matière de normalisation.
Il conviendra de préciser dans le cadre du présent projet, les modalités d'organisation de ces plateformes, la définition de leurs termes de références, la participation attendue, les missions confiées à ces instances, ainsi que les moyens et ressources à disposition pour les faire fonctionner, et leur modèle économique.
- À moyen terme, le développement de solutions de prise en compte des besoins des territoires ultramarins dans le process d'élaboration des normes, soit en intégrant directement les acteurs ultramarins aux étapes-clés de consultations et d'enquêtes, soit via des organismes ou instances représentatives au niveau de la gouvernance.
- À plus long terme, l'investigation du levier européen et international incluant des propositions de perspectives, argumentaires et plans d'actions, comme le développement d'annexes RUP aux normes européennes produits, ou sur le plan international, l'équivalence de normes via des normes ISO, ou la recherche de partenariats avec les organismes de normalisation étrangers.

Les recommandations porteront également sur la bonne articulation entre la normalisation et les autres maillons de la chaîne de valeur de l'innovation et de la standardisation (ATEX, ATec, Reco Pro, ...) du secteur construction pour les territoires ultramarins, en tenant compte des adaptations proposées pour les différents processus.

La chaîne de valeur adaptée aux outremer doit permettre d'assurer la qualité et la sécurité des ouvrages et fournir des solutions localement et acceptables en termes de coût.

Livrable : Recommandations en matière d'adaptation des procédures de développement des normes dont les NF DTU

Action 2.2.2 pilotée par l'AQC : Proposition d'articulation des procédures Recommandations Professionnelles

Cette action se basera sur un retour d'expérience acquis par l'AQC sur la production de Recommandation professionnelles au cours des programmes RAGE, PACTE et PROFEEL. La production d'une recommandation professionnelle spécifique aux Outre-mer a été expérimentée dans le cadre du programme PACTE (couvertures en tôles), sous la forme d'une commande publique. Les livrables de cette action mettront notamment à disposition des pouvoirs publics des versions adaptées des procédures ainsi que des cahiers des charges types, afin de faciliter la reconduction de ce mode de production de référentiels.

Livable : Recommandations en matière d'adaptation des procédures de développement des Recommandations Professionnelles.

Action 2.2.3 pilotée par l'AQC : Proposition d'articulation des procédures Règles Professionnelles

Les Règles professionnelles sont produites pas la filière. La présente action se basera également sur des retours d'expérience et notamment celle d'ARTERRE lors de la production des Règles professionnelles BTC, pour établir un guide à destination des professionnels ultramarins compatible avec les modes de validation adaptés aux contextes locaux.

Livable : Adaptation des modes de validation et recommandations en matière de développement des Règles Professionnelles

Action 2.2.4 pilotée par le CSTB : Proposition d'articulation des procédures Atec et DTA

L'action est portée par le CSTB qui mobilise des représentants des acteurs des Outre-mer et les organisations responsables des dispositifs existants, dans un dialogue et travail interactif/intégré.

Cette action prévoit les échanges/dialogues nécessaires et la définition des processus requis et l'adaptation des procédures pour l'articulation des travaux et compétences des cellules techniques locales avec les organisations opérationnelles actuelles des procédures d'ATec/DTA.

Livable : Recommandations en matière d'adaptation des procédures Atec et DTA

Action 2.2.5 pilotée par l'AQC : Proposition d'articulation des procédures C2P

La Commission Prévention Produits (C2P), permet de distinguer les techniques courantes des techniques non courantes. Elle est organisée en sous commissions qui, aujourd'hui, n'intègrent pas les spécificités ultramarines. Cette action a pour objet la prise en compte de ces spécificités dans l'organisation de cette commission.

Livable : Recommandations en matière d'adaptation des procédures régissant les commission C2P (Commission Prévention Produit)

Techniques et pratiques vernaculaires

Pratiques vernaculaires et locales : Analyse des cultures constructives des 5 DROM

Porteur de l'action : CRATerre

Contributeurs : CEREMA, AFNOR, experts ultramarins

Contexte

Les techniques de construction vernaculaires représentent une richesse culturelle des territoires ultramarins, mais également une source d'innovation en matière de techniques sobres et bas carbone. Il est proposé dans cette action de qualifier certaines de ces techniques sélectionnées par les acteurs ultramarins pour leur potentiel. Ce premier travail permettra de formuler des pistes de valorisation et de réintroduction de certaines techniques.

L'évaluation des potentiels de ces techniques consistera à quantifier les gisements des matériaux utilisés, apprécier la maturité de la chaîne de transformation et de production, et préciser l'existence ou non d'éléments de conformité de type norme, accréditations ou autres éléments traduisant le caractère assurable du produit et de sa mise en œuvre.

Le même travail de sélection et de qualification sera mené en parallèle avec les modes d'habiter. En effet, certaines pratiques pourraient être vertueuses en termes d'économies d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone et méritent d'être étudiées pour leur potentiel.

Objectifs opérationnels

- Mettre à disposition une revue de la littérature portant sur les cultures constructives locales dans les 5 DROM qui intègre la question des modes d'habiter (usages et pratiques spatiales, significations et fonctionnalité, typologies, etc.) et les modes de production du bâti type habitat (matériaux, systèmes constructifs, écosystèmes et acteurs, etc.)
- Co-concevoir la méthodologie et la grille d'analyse ainsi qu'un dispositif d'enquête de terrain avec les parties prenantes locales (par exemple les CAUE), les experts locaux mobilisés et, si besoin est, avec l'expertise nationale concernée (CEREMA, AFNOR, CERIB, FCBA, BNTEC)
- Proposer une synthèse par DROM des données et informations recueillis dans un format restituable adapté, qui permettra aux futurs comités référentiel construction d'orienter leurs actions.

Livrables

- Méthodologie d'évaluation des techniques et façons d'habiter traditionnelles
- Etude bibliographique des pratiques et culturelles en termes d'habitat et de techniques
- Rapport d'analyse des techniques et modes d'habiter sélectionnés

- 5 Fiches synthèse des cultures constructives locales (Technique + mode d'habiter par DROM)

Indicateurs de Résultats

- Nombre (et liste) de participants et d'institutions des DROM impliqués dans les différentes étapes et au niveau des livrables (fiches synthèses)
- Nombre de fiches synthèse produites
- Nombre de téléchargements des documents mis à disposition en ligne

Actions opérationnelles & Modalités de mise en œuvre

Les actions sont portées par CRAterre, qui s'appuie pour leur mise en œuvre sur l'implication de plusieurs partenaires opérationnels (a minima un par territoire), des parties prenantes et des experts locaux.

Le terme vernaculaire regroupe différents types de pratiques et d'usages locaux (pas au sens « patrimoine culturel ») présents sur le territoire concerné et le plus souvent à l'initiative des habitants, petits entrepreneurs et/ou artisans locaux. Du point de vue de CRAterre il sera fait également référence à la notion de cultures constructives en relation avec le vernaculaire. Cela englobe la partie construction et production de l'habitat ainsi que les questions liées aux usages, à l'architecture et aux modes d'habiter ou d'usage des espaces. L'expertise de CRAterre englobe les différentes sphères des cultures constructives locales bien au-delà des matériaux bio ou geosourcés, des matériaux locaux et des systèmes constructifs traditionnels ainsi que les différentes typologies de modes d'habiter. Une préoccupation particulière est aussi l'identification et la caractérisation des écosystèmes et chaînes d'acteurs impliqués. Quatre sous-actions structurent cette partie.

Action 3.1.1 : Élaboration de la méthodologie

Co-construction avec les parties prenantes locales de la méthodologie, de la grille d'analyse et des critères d'analyse (confort, fonctionnalité, adaptation au changement climatique, réduction consommation, empreinte carbone, gestion ressources naturelles, gestion des risques et réduction de la vulnérabilité, etc.).

Livrable : Méthodologie d'évaluation des techniques et façons d'habiter traditionnelles

Action 3.1.2 : Revue de la littérature

Cette action prévoit une analyse des pratiques et cultures constructives via une revue de la littérature et une étude bibliographique pour chaque DROM. Une présélection des techniques et pratiques sera réalisée avec les acteurs ultramarins.

Livrable : Etude bibliographique des pratiques et culturelles en termes d'habitat et de techniques

Action 3.1.3 : Analyse complémentaire du bâti

Analyse complémentaire des cultures constructives locales (typologies d'habitat et modes d'organisations spatiales) à travers des visites de terrain et des entretiens. Cette action requiert a minima un partenaire fortement impliqué dans la question et un expert local (notamment pour visites de terrain, entretiens et échanges) pour la collecte des données.

Livable : Rapport d'analyse des techniques et modes d'habiter sélectionnés

Action 3.1.4 : Production des 5 fiches de synthèse

Analyse synthétique des Cultures Constructives Locales et production d'une fiche de synthèse par DROM.

Livable : 5 Fiches synthèse des cultures constructives locales (Technique + mode d'habiter par DROM)

Étude d'impact des usages et techniques vernaculaires

Action 3.2.1 : Élaboration de la méthodologie

Co-construction avec les parties prenantes locales de la méthodologie de sélection des six usages et six pratiques retenus et de la méthodologie d'analyse pour la réalisation de l'étude d'impact.

Livrables : Méthodologie de sélection des pratiques à approfondir.

Grille et méthodologie d'analyse pour la réalisation de l'étude d'impact.

Action 3.2.2 : Sélection des pratiques

Cette action prévoit la sélection des six usages et six pratiques à approfondir dans l'étude d'impact. La sélection se fera grâce à la méthodologie coconstruite avec les territoires.

Livable : Grille de sélection des pratiques

Action 3.2.3 : Étude d'impact

Cette action vise la réalisation d'une étude d'impact sur 6 usages et 6 techniques constructives. Il conviendra d'analyser si ces pratiques et usages pourraient se développer sur les territoires (un ou plusieurs) en tenant compte, notamment, des modes de vie actuels, des chaînes logistiques et d'approvisionnement, de porteurs de projets locaux, de l'économie locale etc.

Livable : Étude d'impact des 12 pratiques retenues

Action 3.2.4 : Rapport de synthèse et préconisations

Synthèse des travaux et développement de recommandations concernant les usages et pratiques étudiés.

Des recommandations concernant de futures études d'impact seront également émises afin de déterminer la pertinence d'approfondir les études d'impact déjà réalisées ou de réaliser de nouvelles études.

Livrable : Rapport de synthèse et préconisations.